



ARRETE N° P.2020-016

PORTANT REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

Le Maire de Montauban de Bretagne (35)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2214-4 ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.1, L.2 et L.48 ;

Vu le Code Pénal et son article R 610-5 ;

Vu le décret n°95-408 du 18 avril 1995, à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le Code de la Santé Publique (Articles R48-1 et suivants) ;

Vu l'arrêté Préfectoral du 10 juillet 2000 relatif à lutte contre les bruits de voisinage ;

Considérant qu'il est nécessaire de protéger la santé et la tranquillité publiques des Montalbanais.

Considérant que tout bruit gênant y porte atteinte

Considérant qu'il est d'intérêt général de préserver le calme et la quiétude à certaines heures et jours de la semaine ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de régler les bruits de voisinage sur la commune de Montauban-de-Bretagne,

ARRETE

Article 1 – Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, outil de percussion ne peuvent être effectués que :

- de 08 heures à 20 heures les jours ouvrés
- de 09 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures les samedis
- Interdits les dimanches et jours fériés.

Article 2 – Les infractions constatées en application du Code Général des Collectivités Territoriales seront sanctionnées par des contraventions de 1^{ère} classe.

Article 3 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le responsable du service de Police Municipale
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Montauban

Fait le 17 novembre 2020

A Montauban-de-Bretagne, Serge JALU

Maire de Montauban-de-Bretagne

Compte tenu de sa publication, le 17/11/2020

COPIE CERTIFIEE EXECUTOIRE par Le Maire, Serge JALU

Diffusion :

- Maire
- Police Municipale
- Gendarmerie Nationale

